



UN ILOT DE VERDURE AU PIED DU MASSIF DE BELLEDONNE - ISÈRE - AUVERGNE RHÔNE-ALPES

DECLARATION DE NAISSANCE

PIECES A FOURNIR

- Certificat établi par le médecin ou la sage-femme
- Déclaration de choix de nom si les parents souhaitent utiliser cette faculté
- Acte de reconnaissance si celui-ci a été fait avant la naissance
- Justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois si l'enfant n'a pas encore été reconnu
- Carte d'identité des parents
- Livret de famille pour y inscrire l'enfant si le(s) parent(s) en possède(nt) déjà un.

MAIRIE DE VENON

La Chappe - 38610 Venon - Tél. 04 76 89 44 11 - Fax 04 76 59 32 70 - mairie@venon.fr - www.venon.fr
Le lundi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 - Le mardi de 09h00 à 12h30 - Le vendredi de 09h00 à 14h00